



SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Servas (Ain), dûment convoqués le 8 février 2024, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Présents : M. GUERIN, Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : Mme FREBAULT, LAURENT, M. REYNAUD

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. PETITJEAN

ORDRE DU JOUR

- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

- Délibérations :
 - Location de l'appartement 2 place de l'Eglise : fixation du montant du loyer
 - Société d'Equitation Bressane : demande de subvention exceptionnelle
 - Voirie du lotissement Val Roman II : rétrocession de la parcelle cadastrée section C n° 888
 - Convention de mise à disposition d'équipements et d'espace public aux associations
 - CA3B - Point Info Emploi (PIE) : convention de partenariat avec mise à disposition de locaux et d'équipements – Année 2024

- Urbanisme :
 - Présentation des dossiers en cours
 - Révision du PLU : état d'avancement

- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2024.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DM2024-01 : Droit de préemption urbain – vente PLANCHE / ARNAUD**

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée C 0646 sise « 3 rue du clos – 01960 SERVAS ».

DM2024-02 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de M. et Mme SYGROVES Fred et Jeanne – emplacement 37 - carré 1

Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de M. et Mme SYGROVES Fred et Jeanne pour l'emplacement n° 37 carré 1, pour une durée de 15 ans à compter du 11 janvier 2024.

DM2024-03 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de M. et Mme SYGROVES Ronald et Germaine – emplacement 11 - carré 1

Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de M. et Mme SYGROVES Ronald et Germaine pour l'emplacement n° 11 carré 1, pour une durée de 15 ans à compter du 07 octobre 2023.

DM2024-04 : Travaux de restructuration du pôle sportif et de la salle polyvalente - Lot 8 « Electricité – courants faibles » : avenant n° 3

Décision de valider et de signer l'avenant n° 3 suivant, correspondant à la sortie des commandes du TGBT, à la simplification de l'utilisation des commandes et à l'ajout de luminaires et d'un chauffage.

	NOM	MARCHE INITIAL		AVENANT 1&2		AVENANT 3		MARCHE DEFINITIF	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
LOT 8	CHRISTIAN NEVEU ELECTRICITE GENERALE	36 000,90	43 201,08	0,00	0,00	3 320,20	3 984,24	39 321,10	47 185,32

DM2024-05 : Travaux de restructuration du pôle sportif et de la salle polyvalente - Lot 6 « Carrelage - faïence » : avenant n° 3

Décision de valider et de signer l'avenant n° 3 suivant, correspondant à la pose d'un carrelage sur un sol brut.

	NOM	MARCHE INITIAL		AVENANT 1&2		AVENANT 3		MARCHE DEFINITIF	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
LOT 6	AMVR POUAPON CARRELAGES	43 013,10	51 615,72	0,00	0,00	1 343,00	1 611,60	44 356,10	53 227,32

DEL2024-5 : LOCATION DE L'APPARTEMENT 2 PLACE DE L'EGLISE : FIXATION DU MONTANT DU LOYER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation du logement communal situé 2 place de l'Eglise sont terminés. Il s'agit d'un appartement de type 4 d'une surface habitable de 85,7 m².

Il précise qu'un dossier de diagnostic immobilier a été établi par le cabinet Juris Diagnostics Immobiliers en date du 9 janvier 2024 et, par conséquent, ledit logement peut être mis en location.

Aussi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le montant du loyer à appliquer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le loyer mensuel du logement situé 2 place de l'Eglise à la somme de sept cents euros (700,00 €) ;
- **INDIQUE** que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

DEL2024-6 : SOCIETE D'EQUITATION BRESSANE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame Christèle MAYOUSSIER, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, présente à l'Assemblée une demande d'aide financière formulée par la Société d'Equitation Bressane de Bourg-en-Bresse (association loi 1901), pour la participation d'une de leurs membres et habitante de Servas aux championnats de France qui se dérouleront du 20 au 27 juillet 2024 à Lamotte-Beuvron en Sologne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'association « Société d'Equitation Bressane » de Bourg-en-Bresse ;
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget primitif.

DEL2024-7 : VOIRIE DU LOTISSEMENT VAL ROMAN II : RETROCESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION C n° 888

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par acte notarié du 3 novembre 2014, la Commune de Servas a acquis les parcelles composant la voirie et les espaces verts du lotissement « Le Val Roman ».

Le vendeur, la Société BRUNET ECO-AMENAGEMENT, qui avait réalisé cette 1^{ère} tranche du lotissement, est resté propriétaire d'une parcelle de voirie cadastrée section C n° 888 d'une superficie de 37 m², en vue de la réalisation d'une 2^{ème} tranche.

Cette 2^{ème} tranche de lotissement appelé « Val Roman II », réalisée par la Société INOVEAM, a débuté en avril 2019 et est désormais terminée.

Le Conseil Municipal, en date du 18 février 2019, a approuvé le principe de la rétrocession dans le domaine public communal des emprises et des équipements communs constituant les voies et espaces verts du lotissement Val Roman II et a autorisé la signature de l'acte de cession auprès de Maître CHAUVINEAU, Notaire à Ambérieu-en-Bugey.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc d'intégrer cette parcelle cadastrée section C n° 888, d'une superficie de 37 m² et située « Grand Etang de Servas », appartenant à la Société BRUNET ECO-AMENAGEMENT, à la rétrocession des voies et espaces verts du lotissement « Val Roman II ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la rétrocession à la Commune de la parcelle cadastrée section C n° 888 situé « Grand Etang de Servas » d'une superficie de 37 m², appartenant à la Société BRUNET ECO-AMENAGEMENT ;
- **DESIGNE** l'office notarial CGDM (Me CHAUVINEAU, Me MIOLANE et Me MIERO), Notaires à Ambérieu-en-Bugey, pour la rédaction de l'acte correspondant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet acte de rétrocession et tout document afférent à ce dossier, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à cet effet ;
- **PRECISE** que cet acte de rétrocession sera signé le même jour que celui de la rétrocession dans le domaine public communal des emprises et des équipements communs constituant les voies et espaces verts du lotissement Val Roman II ;
- **INDIQUE** que ces deux rétrocessions se feront à l'euro symbolique et que les frais d'acquisition seront à la charge des vendeurs ;

DEL2024-8 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS ET D'ESPACE PUBLIC AUX ASSOCIATIONS

Madame Christèle MAYOUSSIER, 1^{ère} Adjointe au Maire, membre de la Commission « Associations, Animations », informe l'Assemblée que la Commune met à disposition des associations des équipements et des espaces publics communaux pour le bon fonctionnement de leurs activités.

Une convention a été établie afin de définir les modalités administratives, financières et techniques de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure entre la Commune de Servas et les associations pour la mise à disposition d'équipements et d'espaces publics communaux ;
- **AUTORISE** Madame Christèle MAYOUSSIER, 1^{ère} adjointe au Maire, à signer les conventions à intervenir avec les associations concernées.

Pour information : une annexe à la convention sera rédigée pour prendre en compte la formation des utilisateurs aux consignes de sécurité.

DEL2024-9 : CA3B – POINT INFO EMPLOI (PIE) : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET D'EQUIPEMENT – ANNEE 2024

Dans le cadre de ses compétences obligatoires Politique de la Ville et Développement Economique, la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse s'est donnée pour mission de favoriser l'accès à l'emploi, notamment par l'action de 11 Points Info Emploi, dont elle assure le fonctionnement dans les communes et les quartiers d'habitat social de son territoire.

Elle envisage, à titre expérimental au cours de l'année 2024, de tester, à moyens constants, de nouvelles permanences d'accueil sur des territoires jusqu'alors non pourvus avec le concours de quelques communes volontaires dont fait partie Servas.

Une convention régissant les relations entre la Commune de Servas et la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse a été établie pour l'hébergement et le fonctionnement d'un Point Info Emploi, dans le cadre d'un partenariat avec mise à disposition de locaux et d'équipements adaptés.

Vu les modalités administratives, techniques et financières définies dans la convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Commune de Servas et la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse pour l'hébergement et le fonctionnement d'un Point Info Emploi ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

URBANISME

Présentation des dossiers en cours

N° dossier	Demandeur	Objet des travaux	Adresse	Décision
DP 001 405 23 B0033	JOUX Lucie et PRABEL Jordan	Construction d'une véranda et d'une terrasse couverte	22 lotissement les Mésanges	Opposition du 02/02/2024

Révision du PLU : état d'avancement

L'enquête publique commune relative à la révision du PLU, au zonage d'assainissement et à la modification du règlement du lotissement Val Roman II, est reportée du 4 mars 2024 au 4 avril 2024. Les permanences du commissaire-enquêteur se tiendront en Mairie aux dates suivantes :

- Lundi 4 mars 2024 de 09h00 à 12h00 ;
- Lundi 11 mars 2024 de 14h00 à 16h00 ;
- Vendredi 15 mars 2024 de 14h00 à 16h00 ;
- Samedi 23 mars 2024 de 09h00 à 12h00 ;
- Jeudi 4 avril 2024 de 14h00 à 16h00.

Appels à candidature Projet Urbanisme de Grand Bourg Agglomération 2022-2023 - Aménagement du centre bourg :

La réunion prévue le 18 janvier 2024, pour la présentation de la feuille de route par le bureau d'études EPODE et M. MAXIT de GBA, a été annulée. Elle sera reprogrammée ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

Serge GUERIN :

- **Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) :** Monsieur le Maire indique que les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, prévoit la définition par les communes de zones d'accélération par filière pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. Grand Bourg Agglomération a présenté aux communes membres une méthodologie pour l'élaboration de ce dossier. Des zones sont à définir par parcelle pour un type d'ENR. Elles seront présentées en Conseil Communautaire de mai 2024. Une réunion des commissions « Urbanisme » et « Cadre de Vie » sera programmée en mars 2024 pour travailler sur ce zonage. Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer après concertation du public dont les modalités restent libres.

- **Gestion des Ressources Humaines :**
 - Organisation du travail suite au départ d'un agent et à des absences de personnel ;
 - Retour sur la réunion du 31 janvier 2024 avec les agents, suivie d'un apéritif dînatoire, ayant eu pour thèmes le suivi des heures mensuelles et des absences, la planification des congés et diverses informations sociales ;
 - Prochaine réunion de la commission RH programmée le 4 mars 2024 pour la validation des congés annuels et les conditions d'adhésion au CNAS pour les contractuels.

- **Restructuration du pôle sportif et de la salle des fêtes :** les opérations préalables à la réception ont eu lieu le 13 février 2024 listant les finitions à entreprendre. La réception des travaux est programmée le 20 février suivie de la visite d'ouverture par la sous-commission départementale de sécurité du SDIS le 22 février 2024.

- **Mobilité/Voirie :**
 - Liaison Servas – Lent : retour sur les différentes réunions.
 - Rencontre du 12 janvier 2024 avec la SPL IN TERRA et Monsieur Yves CRISTIN, Maire de Lent, validant la possibilité de bénéficier des services de cette société pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (la Commune de Lent étant actionnaire).

- Rendez-vous du 30 janvier 2024 avec les services de la SNCF pour échanger sur les possibilités d'aménagement du passage à niveau : pas d'objection si les travaux n'impactent pas les éléments du sol. Un projet devra leur être transmis pour un chiffrage des travaux concernant le déplacement des équipements (moteur, feux...).
 - Prochaine réunion le 20 février 2024 pour la restitution de l'étude.
 - Aménagement de l'entrée Nord : point d'étape programmé le 29 février 2024 avec les conseillères du CAUE (architectes et paysagistes) et les commissions « Urbanisme » et « Voirie et Chemins Communaux ».
- **Panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux :**
 - Concernant la toiture de l'église, la date limite de remise des offres, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt publié, est fixée au 16 février 2024 à 12 h 00. A ce jour, 6 entreprises ont retiré le dossier de consultation et une seule a déposé sa candidature.
 - Les déclarations préalables de travaux seront déposées prochainement.
 - Dans le cadre de la participation citoyenne, une première réunion publique ouverte à tous est programmée le 19 mars 2024 à la salle des fêtes et une seconde réunion avec les entreprises et les commerçants est programmée le 22 mars 2024, à la salle Henri Baillet.
- **Foncier :**
 - Parcelles BRUNET ECO-AMENAGEMENT : deux parcelles enclavées sont mises en vente par l'aménageur en vue de la construction de 2 maisons individuelles. Or, ce terrain fait partie d'une OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) dans l'actuel et le futur PLU, pour la construction de logements collectifs et semi-collectifs. Après concertation avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ain sur l'estimation vénale du terrain, une offre d'achat par la Commune sera proposée à BRUNET ECO-AMENAGEMENT, avec exonération des études de sol, au montant de 25 € le m². Un courrier sera adressé au propriétaire d'une parcelle voisine pour connaître sa position par rapport à l'OAP.
 - Parcelle OXYANE : dans le cadre de sa stratégie d'intervention en matière d'aménagement économique, Grand Bourg Agglomération a fait, le 18 janvier 2024, une proposition d'achat au groupe OXYANE d'une parcelle située chemin de Longchamp. Les équipements prévus sur le site seront démantelés par GBA suite à cette transaction.
- **Contournement Sud de Bourg :** une présentation et des échanges sur les scénarii de ce contournement se sont tenus le 15 février 2024 en présence de Grand Bourg Agglomération et des Maires des Communes de Servas, Lent et Certines. Deux projets complémentaires sont proposés : un pour les véhicules légers et un second pour les poids lourds. Les élus des communes ne souhaitent pas un nouveau contournement pour les poids lourds identifié comme tel, mais optent pour une sécurisation des points critiques sur le circuit déjà existant. De plus, ils soulignent l'importance de prendre en compte la circulation des modes doux le long des voies réaménagées ou créées.

➤ **Installation du four à pain** : l'association « Les Amis du Four de la Fretaz » s'est réunie le 24 janvier 2024 et a validé l'emplacement du four. Le plan d'exécution des travaux a été établi. Des devis ont été demandés pour permettre l'intégration des dépenses au budget communal 2024.

Christèle MAYOUSSIER :

➤ **Opticienne mobile** : un premier dépistage visuel s'est tenu le 9 février 2024 matin à la salle Henri Baillet, avec une bonne participation. Une deuxième permanence est déjà programmée pour le 5 octobre 2024.

➤ **Adressage** : la personne en charge du dossier à la Poste n'est actuellement pas disponible pour raison de santé. Un point sera fait dès son retour.

➤ **CDAC** (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) de l'Ain : réunion du 6 février 2024, en présence de Christèle MAYOUSSIER, 1^{ère} adjointe, pour l'examen du projet d'extension du magasin d'Intermarché. Un avis favorable a été prononcé. Grand Bourg Agglomération sera sollicité pour étudier le problème de sortie des poids lourds du parking.

➤ **Finances** : présentation des résultats 2023 et contexte budgétaire 2024. La commission « Finances, Subventions, Achats » se réunira les 27 février et 20 mars 2024 pour la préparation budgétaire 2024.

Olivier PETITJEAN :

➤ **Voirie** : présentation d'un devis pour le curage du fossé chemin des Crêts. Il sera étudié lors de la programmation des travaux de voirie.

Jean-Claude ECOCHARD :

➤ **Devis à accepter :**

- Réfection de la toiture du restaurant scolaire et du périscolaire : devis de l'entreprise CHARRION du 25 octobre 2023 d'un montant de 32 133,82 € TTC → validé. Compte-tenu de la date de celui-ci, une réactualisation des prix sera demandée.
- Isolation, peinture des façades et zinguerie de la toiture de l'école élémentaire : devis de l'entreprise BATITHERM d'un montant de 79 597,92 € TTC et d'un montant de 5 580 € TTC → validés.
- Remplacement des fenêtres du restaurant scolaire : devis de l'entreprise BATITHERM d'un montant de 11 245,24 € TTC → validé.

➤ **Devis à solliciter :**

- Ecole maternelle :
 - Abaissement de certains plafonds de l'école maternelle,
 - Remplacement de l'éclairage par des LED,
 - Remplacement des fenêtres cassées.
- Salle des fêtes :
 - Réfection des peintures et remplacement des cimaises et soubassements,
 - Remplacement du faux-plafond,
 - Remplacement de l'éclairage par des LED.

Ludovic CURT :

➤ **GBA gestion des déchets :**

- Redevance spéciale administration pour les ordures ménagères : choix des bacs et de la fréquence de collectes à déterminer pour permettre à Grand Bourg Agglomération de calculer la redevance. Pour les déchets de la salle Henri Baillet/Mairie, nécessité de prévoir une collecte hebdomadaire.
 - Collecte en porte-à-porte prévue à compter du 4 mars 2024 : des tests avec le camion de ramassage ont eu lieu dans certains lotissements pour étudier la possibilité de retournement du camion. Certains points sont encore à l'étude.
- **Relais Petite Enfance :** compte-rendu de la réunion du 9 février 2024 à Péronnas, présentant entre autres la participation de la Commune pour 2023. Compte-tenu de l'indisponibilité de la salle des fêtes, l'intervention prévue sur la Commune de Servas le 23 février 2024 se tiendra dans la salle de motricité de l'école maternelle.

Pascal LEGRAIS-BOUCHER :

- **AG de l'association AAPPMA du 21 janvier 2024 :** compte-rendu.
- **Correspondant Militaire :** vœux du Président de la République aux armées le 19 janvier 2024.

Michel CRESPEL :

- **Eclairage public :** dysfonctionnement au Val Roman. La coupure intervient vers 7 h du matin. L'horloge est à vérifier.

Marie-Laure PLISSONNIER :

➤ **Football Club Veyle Vieux-Jonc :** compte-rendu de la soirée qui s'est tenue le 12 janvier 2024. Diverses sollicitations ont été faites concernant l'entretien du terrain de Servas et l'éclairage. Un stage de foot est programmé à la salle de sports de Servas durant les vacances scolaires de février, à savoir les lundi et mardi de la 1^{ère} semaine.

Prochaine séance du conseil : 7 mars 2024

Séance levée à 23 h 10.

Le Secrétaire de séance,
Olivier PETITJEAN



Le Maire,
Serge GUERIN

